

VOLET	TRA	N° ACTION	33
OBJECTIF OPERATIONNEL	Réduction des effets de coupure liés aux infrastructures et à la pollution lumineuse		
ACTION	Réalisation de diagnostics et de travaux en faveur de la trame et de la biodiversité nocturnes		
MAITRE D'OUVRAGE	PNRLF		

CONTEXTE - ENJEUX - OBJECTIFS

Le territoire est relativement épargné par la pollution lumineuse et bénéficie en majorité d'une pénombre assez importante. Toutefois, des tâches de pollution lumineuse apparaissent sur :

- La frange ouest du territoire (les zones urbaines du billomois),
- L'axe Clermont/Thiers et la vallée de la Durole,
- L'axe entre Puy-Guillaume et Courpière, dans la vallée de la Dore.

On estime approximativement que 28 % des vertébrés et 64 % des invertébrés (qui représentent 90% de la diversité des espèces) vivent partiellement ou exclusivement la nuit. Les zones éclairées constituent donc une barrière plus ou moins répulsive ou infranchissable pour une grande majorité de la faune, terrestre ou aérienne.

Aussi, ces différentes sources lumineuses peuvent amplifier les phénomènes de fragmentation de l'espace, notamment entre les monts du Forez et le Haut Livradois et, de manière plus franche, entre les monts du Forez et les Bois Noirs.

L'extinction nocturne de l'éclairage public est réalisée sur 1 commune sur 4 environ et un programme de rénovation de l'éclairage public a été réalisé ou est en cours sur 18 communes dans le cadre de financements exceptionnels (dispositifs des certificats d'économie d'énergie bonifiés ou territoire à énergie positive pour la croissance verte).

L'association IPAMAC (Inter Parcs massif central) réalisera en 2019-2020 une opération visant la protection et la valorisation de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé ; le PNRLF sera impliqué comme 7 autres Parcs du Massif central dans ce projet qui prévoit :

1/ Un état des lieux de la pollution lumineuse qui permettra :

- d'améliorer les connaissances sur la pollution lumineuse à l'échelle de chaque Parc, de produire des représentations cartographiques à l'échelle communale d'évaluation de la qualité du ciel étoilé et de l'environnement nocturne d'un territoire et des zones de perturbation de cette qualité, et de communiquer sur la thématique afin de sensibiliser les acteurs locaux, (modélisation de la pollution lumineuse à partir des données disponibles, campagne participative de mesures de luminosité du ciel, analyse statistique des données, ...).
- de cibler les secteurs à enjeux et préciser les actions à mettre en œuvre pour réduire la pollution lumineuse.

2 / Un accompagnement méthodologique pour traduire les enjeux de la protection du ciel étoilé dans la construction de trames noires sur les territoires des Parcs impliqués :

Chaque Parc bénéficiera d'un accompagnement par un bureau d'étude expert et d'un bilan spécifique à son territoire avec un état des lieux des données existantes, une appréciation de l'appropriation locale de la trame verte et bleue et noire ; l'identification des enjeux et la proposition d'une stratégie adaptée au contexte de chaque Parc pour préserver et valoriser l'environnement nocturne.

3 / Des expérimentations locales sur 8 Parcs dont le PNRLF dans le but de :

- Tester des dispositifs d'expertise et/ou de suivis scientifiques de la biodiversité nocturne ;
- Mobiliser les acteurs locaux et encourager le passage à l'action ;
- Expérimenter la prise en compte de la biodiversité nocturne dans l'aménagement local ;
- Sensibiliser les différents publics (décideurs, aménageurs, usagers).

Exemples :

- Mise au point d'un protocole de suivi à l'échelle communale de l'impact de la rénovation de l'éclairage public sur l'activité des chiroptères ;
- Organisation d'une formation-action sur la « trame noire » à destination des élus ;
- Prise en compte de la biodiversité nocturne dans des projets d'aménagement d'un écoquartier, d'une zone d'activité ...

L'action envisagée par le PNRLF dans le cadre du CVB s'inscrira dans la suite logique de l'opération IPAMAC (après juin 2020) ; les contours et le contenu en seront précisés selon la stratégie qui sera établie avec les experts intervenant dans l'opération IPAMAC.

LOCALISATION DE L'ACTION

Périmètre du CVB ; une priorité sera donnée dans l'appel à projets aux communes identifiées dans des secteurs à enjeux précisés grâce à l'opération IPAMAC.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre du projet IPAMAC qui comprend l'accompagnement de plusieurs Parcs, dont le PNRLF, par un prestataire pour réaliser des expérimentations, le PNRLF prévoit d'organiser une opération de sensibilisation à la trame noire/nocturne (rencontre technique) à destination des élus et techniciens afin d'amener l'appel à projets qui concernera l'éclairage public nocturne et la biodiversité.

Organisation d'appels à projets à destination des communes :

Les modalités des appels à projets et les cahiers des charges des diagnostics seront précisés à l'issue de l'expérience IPAMAC, mais a priori, ces derniers comporteront deux volets afin d'approfondir le diagnostic réalisé précédemment avec IPAMAC à l'échelle du Parc, à l'échelle communale ou sur les zones à enjeu biodiversité de la commune, le but étant de :

- réaliser un diagnostic éclairage nocturne (par mesure de la luminosité en différents points sur le terrain, pollution lumineuse) et un diagnostic biodiversité nocturne (chauves-souris) ;
- d'identifier les problèmes de fragmentation et formuler des préconisations pour améliorer la trame noire (continuités, réservoirs de biodiversité) ;
- de réaliser des travaux qualitatifs et ambitieux : suppression de points lumineux, mise en place d'horloges astronomiques pour permettre l'extinction de l'éclairage en milieu de nuit... et d'accompagner les communes dans cette démarche.

Deux appels à projets pourraient être organisés donnant lieu à la sélection et à l'accompagnement de 3 projets communaux, l'un en milieu « urbain » pour traiter l'éclairage public et privé des commerces (sensibilisation, information, même si pas d'intervention) et deux, plutôt en milieu rural, dont l'un sur un site à vocation touristique.

GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Réduction de la pollution lumineuse contribuant à la fragmentation de l'espace dans des secteurs à enjeux (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques ou autres) identifiés au préalable.

COHERENCE AVEC LE SRADDET

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan d'actions stratégique de l'annexe biodiversité du SRADDET répondant à ses objectifs. Un des objectifs du SRADDET est de prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Le plan d'actions stratégique vise notamment l'amélioration de la prise en compte de la nature en ville et dans les espaces périurbains avec des espaces perméables multiusages et des aménagements dédiés à la flore et la faune sauvage. L'implication des acteurs locaux (dont collectivités) dans les programmes de préservation et de restauration des milieux naturels est également ciblée.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRES(S) TECHNIQUE(S)

Communes, Syndicats d'énergie, ANPCEN, Club d'astronomes amateurs, ...

ACTIONS CORRELEES

Sensibilisation à la TVBN fiche 35

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation de deux appels à projets (sélection de 3 communes par appel à projet)
- Nombre de communes répondant à l'appel à projets
- Nombre de projets retenus

Indicateurs de résultat :

- Diagnostics réalisés
- Travaux ambitieux réalisés (au-delà du simple changement de luminaires)
- Eventuellement, suivi photographique dans le cadre de l'observatoire photographique des paysages du LF ? (cf. Parc des Cévennes observatoire des paysages nocturnes)

CALENDRIER PREVISIONNEL

	2020	2021	2022	2023	2024
Opération IPAMAC (pour mémoire jusqu'à juin 2020)					
Appels à projets et sélection des communes					
Valorisation - Sensibilisation					
Diagnostics communaux (biodiversité nocturne et éclairage nocturne)					
Travaux et accompagnement des communes					
Bilan de l'opération ; suivis					